



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2025_33
MULTISERVICES DE CHERRE – SUSPENSION DE LOYER**

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 2 avril 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....30
Pouvoir(s) :8
Votants :.....38

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, RIVENEAU Annie, BERTIN JérémY, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, LEMAIRE Héléne, BRIAND Tony, DESPORTES Philippe, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

MASSEROT Christian a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, CHABIN Nathalie a donné pouvoir à BERNIER Catherine, FOUIN Marion a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique, RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie, LEOST Marie-Hélène a donné pouvoir à BOURRIER Alain, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Héléne, AUBRY François a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves, POLPRÉ Charlene a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FLAMENT Sophie, BOULLIER Marine, GABET Maryvonne,

Secrétaire de séance :

Tony BRIAND

DELIBERATION N°DCM2025_33
Multiservices de Cherré – Suspension de loyer

Rapporteur : Michel POMMOT

La commune déléguée de Cherré était propriétaire du local commercial et logement attenant depuis 2001 ainsi que de la licence IV situé au 13 rue Albert Prieur.

Par délibération du 20 octobre 2020, la commune a validé le partenariat avec le programme « 1000 cafés » du groupe SOS pour la reprise du bar-restaurant fermé depuis 2019. Par ce partenariat, l'association « 1000 cafés » assure le recrutement, l'installation, la formation et l'accompagnement technique et financier du gérant. L'établissement est animé par un gérant mandataire social assimilé salarié auprès du régime de la sécurité sociale, rémunéré sur une base SMIC pour débiter l'activité et intéressé aux résultats de l'entreprise. La commune a réhabilité le local commercial

A travers cette décision, la commune a souhaité mettre en place un espace de convivialité proposant un panel de service de proximité répondant aux besoins de la commune.

C'est dans ce cadre que par délibération du 12 décembre 2023, un bail commercial a été conclu pour une durée de 9 ans avec la société SARL Café de Cherré représentée par Mme Emilie QUARTON. Par délibération du 30 janvier 2024, ce bail a été modifié à la marge par l'association « 1 000 cafés » et une charte tripartite a été conclue en vue d'établir les rôles et les engagements de chacun pour assurer le lancement du multiservices.

Après un an de fonctionnement, Mme QUARTON a finalement décidé d'arrêter son activité au 1^{er} avril 2025.

Conformément aux dispositions du bail commercial, le bail pourra être cédé au groupe SOS jusqu'à reprise effective de l'exploitation. Par conséquent, il est proposé de suspendre les loyers du multiservices en attendant une reprise d'exploitation.

Le recrutement d'un nouveau gérant est de la responsabilité de l'association « 1 000 cafés ».

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du commerce,

Vu la délibération DCM20201020-6 du Conseil Municipal du 10 octobre 2020 actant le partenariat avec l'association « 1 000 cafés »,

Vu la délibération DCM2023_121 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 approuvant les termes du projet de bail commercial,

Vu la délibération DCM2024_05 du Conseil Municipal du 30 janvier 2024 modifiant le bail commercial et approuvant la charte tripartite,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De suspendre l'exigibilité de paiement des loyers du multiservices de Cherré jusqu'à reprise de l'exploitation,

DELIBERATION N°DCM2025_33
MULTISERVICES DE CHERRE – SUSPENSION DE LOYER

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 049-200084903-20250408-DCM2025_33-DE



- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 11 avril 2025



Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 avril 2025

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 11 avril 2025

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [http:// www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).